



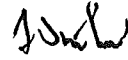
SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Affaire n° 1 – PROGRAMME	
B2022-82	Stations de relèvement et réservoirs - Rénovation des équipements hydrauliques et électriques de la station de Châtillon (2021/150)
Affaire n° 2 – MARCHES	
B2022-78	Stations de relèvement et réservoirs - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2014/08 – marché subséquent n°07 - Refonte du site de Clamart Les Feuillants (opération 2016/150)
B2022-83	Stations de relèvement et réservoirs - Avenant n°1 au marché de travaux 2019/23 pour la rénovation de la station de Joinville-le-Pont - lot pompage, électricité
B2022-76	Stations de relèvement et réservoirs - Refonte de la station de relèvement d'Antony (opération 2008102) – Avenant n°2 au marché de travaux n°2017/014 - Régularisation des prix nouveaux
B2022-77	Réseau - Réalisation de la sectorisation du réseau sur le territoire du SEDIF – Autorisation de lancer la consultation et la signature des accords-cadres de travaux
B2022-79	Réseau - Avenant de transfert n° 1 à l'accord-cadre n° 2021/12 – Prestation de localisation d'ouvrages enterrés, remplacement de la société JFM CONSEILS par la société NAT RESEAUX
B2022-84	Réseau - Avenants aux accords-cadres (lots 2 et 4) relatifs aux travaux de renouvellement des canalisations de distribution – Programme 2021, 2022 et 2023
B2022-86	Gestion interne - Accords-cadres à bons de commande relatifs à la préparation, la rédaction et l'accomplissement des formalités de publicité foncière des actes authentiques de constitution de servitudes pour le passage de canalisations d'eau potable du SEDIF
Affaire n° 3 – CONVENTIONS AVEC LES TIERS	
B2022-81	Affaires-foncières - Convention d'occupation temporaire du domaine public du SEDIF à Arcueil au profit de la société COVEST 8 - Avenant n° 1
B2022-85	Affaires-foncières - Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial géré par Voies Navigables de France au profit du SEDIF relative à des prises et rejets d'eau - Avenant n° 1
B2022-87	Affaires-foncières - Convention d'occupation temporaire du domaine public du Conseil Départemental du Val d'Oise à Garges-lès-Gonesse et à Arnouville pour des ouvrages et canalisations d'eau potable appartenant au SEDIF
B2022-80	Divers - Protocole transactionnel entre le SEDIF et la société Enedis relatif à la découverte de réseau HTA lors de travaux de renouvellement d'une canalisation d'eau potable à Neuilly-sur-Seine

Le Président,



André ~~SANTINI~~

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris